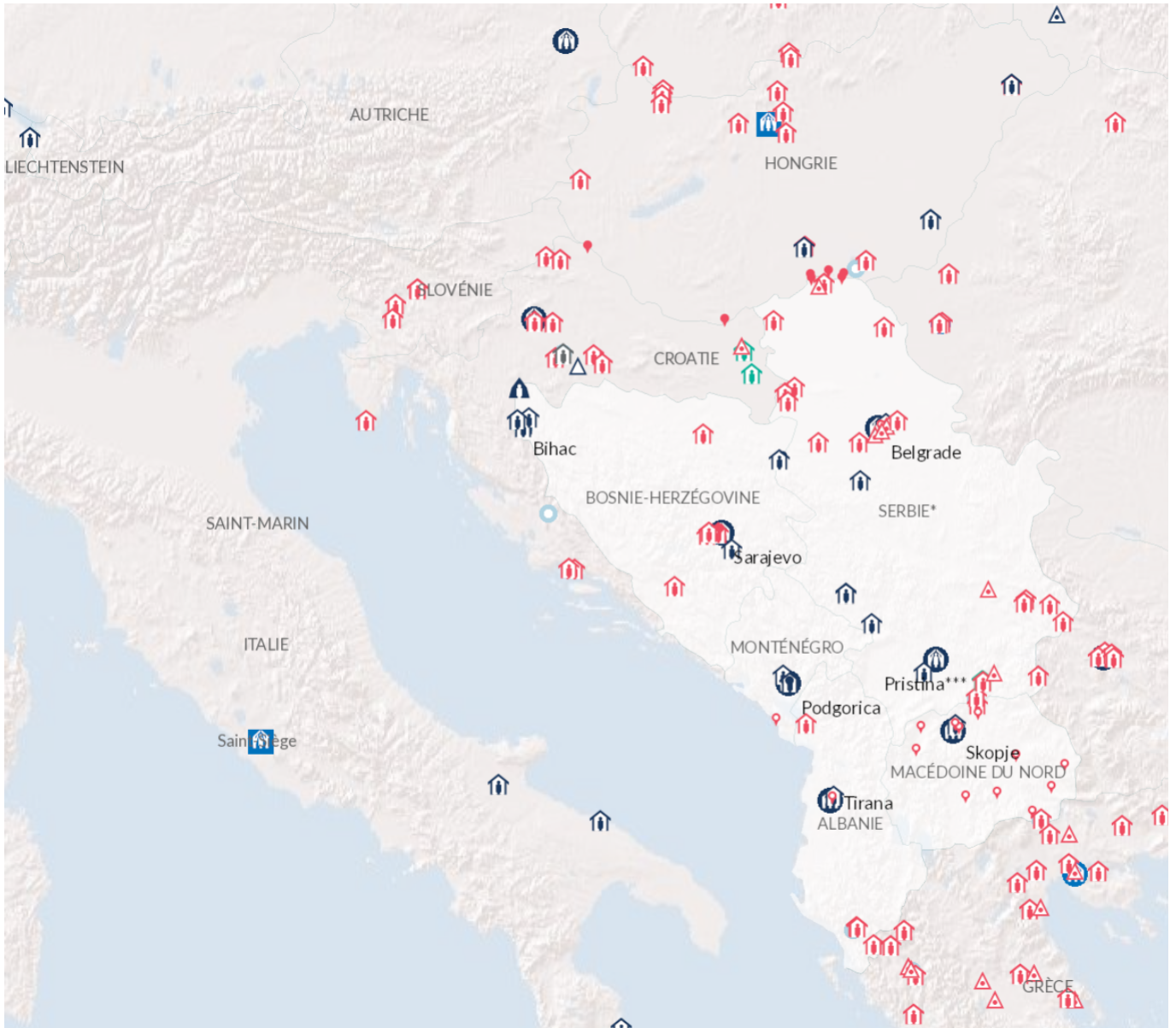


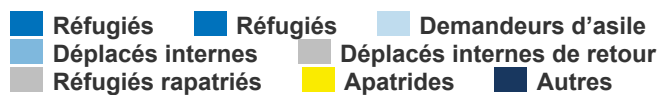
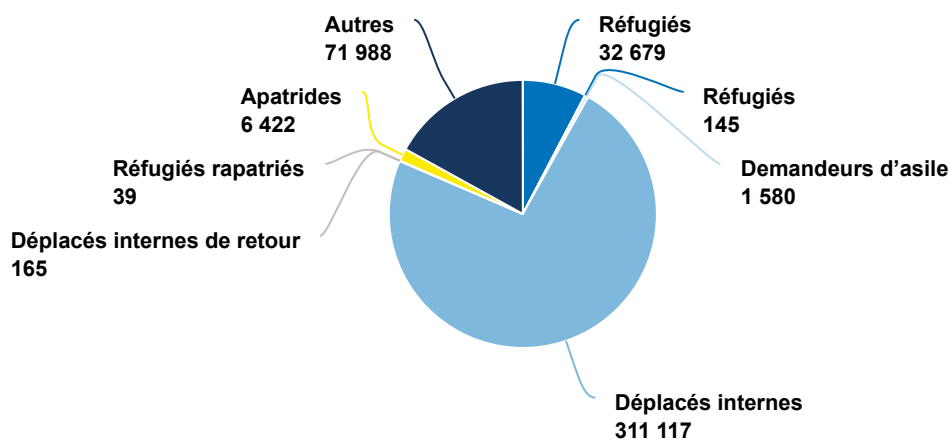
Opération: Europe du Sud-Est - Bureau régional



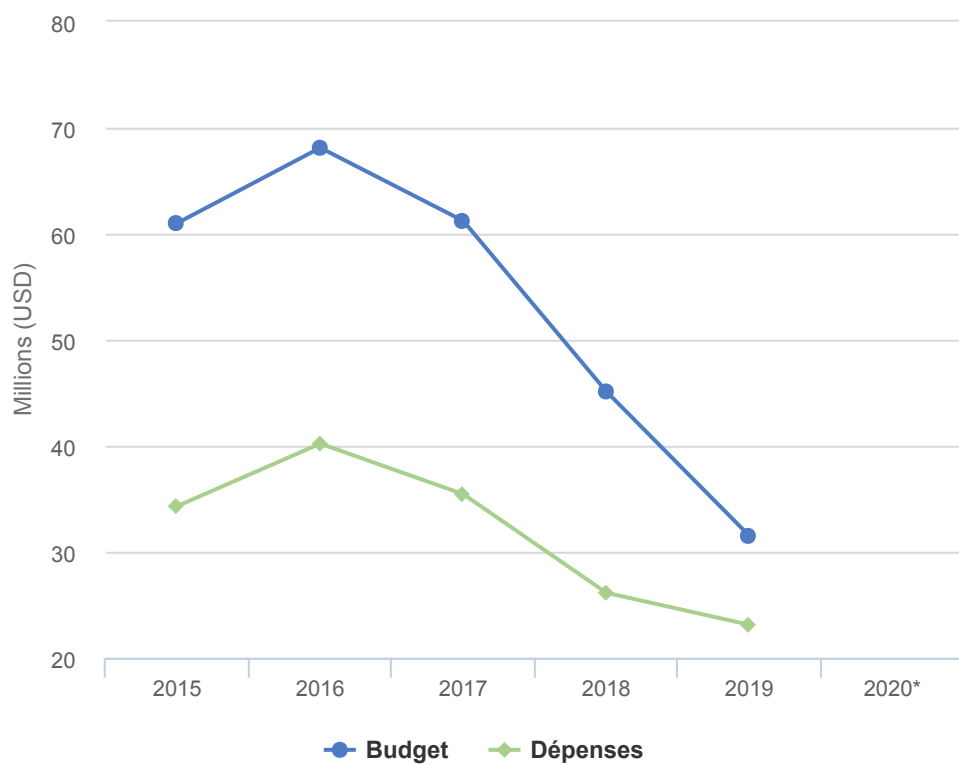
# Personnes relevant de la compétence du HCR

## + 1% EN 2019

<b>2019</b>	424,135
<b>2018</b>	420,169
<b>2017</b>	426,744



# Budgets et Dépenses - Europe du Sud-Est - Bureau régional



## Réponse en 2019

Les pays et les territoires de l'Europe du Sud-est ont continué de progresser dans la recherche de solutions pour les personnes encore déplacées à la suite du conflit des années 1990. Dans le même temps, la sous-région a fait face à des pressions croissantes liées à des mouvements migratoires mixtes, les demandeurs d'asile et les migrants transitant par cette sous-région dans l'espoir de rejoindre d'autres pays en Europe.

Dans ce contexte, le HCR a centré son action sur : le renforcement des capacités des systèmes nationaux d'asile, y compris l'identification des personnes ayant besoin d'une protection internationale et leur accès aux systèmes ; la promotion de solutions pour les personnes déplacées pendant les années 1990 ; le règlement et la prévention de l'apatridie. Le principal objectif stratégique du HCR en 2019, et pour les années à venir, est d'aider l'Europe du Sud-est à passer progressivement d'un lieu de transit pour les demandeurs d'asile et les réfugiés à une région offrant à la fois une protection et des perspectives viables de solutions.

Les capacités de protection et de réponse déjà limitées dans la région ont été débordées par le nombre élevé de migrants et de demandeurs d'asile originaires d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d'Asie qui, bien qu'ayant transité par des pays où ils auraient pu solliciter une protection internationale, ont poursuivi leur périple à travers l'Europe du Sud-est pour rejoindre l'Europe de l'Ouest. De nombreuses personnes ont exprimé leur intention de demander l'asile en Europe du Sud-est, avant de poursuivre leur trajet.

Les lois nationales sur l'asile dans plusieurs États exigent une déclaration d'intention de demander l'asile comme condition préalable pour accéder aux centres d'accueil, aux hébergements temporaires et/ou à l'aide humanitaire. L'accent des autorités d'asile en première ligne a donc porté sur la réponse aux besoins immédiats plutôt que sur l'évaluation des considérations de protection internationale, avec la perception dominante que les personnes étaient en simple transit et n'allaient probablement pas rester dans le pays même si l'asile leur était officiellement accordé.

Dans ce contexte, le HCR a aidé les autorités nationales à identifier les personnes ayant besoin d'une protection internationale, ainsi que les autres personnes vulnérables, afin qu'elles aient accès à la procédure d'asile, et leur a apporté son soutien tout au long du processus. Dans le même temps, afin de renforcer les systèmes d'asile et les capacités nationales dans un contexte de mouvements migratoires mixtes, le HCR a mis en œuvre un projet financé par l'UE dans le cadre de l'Instrument régional pour l'assistance à la préadhésion (IPA II) portant sur la gestion des migrations dans une optique de protection.

Le HCR a également poursuivi son engagement visant à faciliter les solutions durables pour les populations déplacées dans la région pendant les années 1990, plus particulièrement dans le cadre du Processus de Sarajevo et du Programme régional d'hébergement (RHP) qui a été prolongé jusqu'en 2022. Depuis le lancement du RHP, des solutions d'hébergement ont été fournies à près de 6300 personnes déplacées vulnérables dans les quatre pays partenaires, dont environ 2400 en 2019 (soit le nombre le plus élevé de bénéficiaires depuis le lancement du programme).

Le nombre de personnes exposées à un risque d'apatridie dans la région a baissé de 15% (passant de plus de 4440 à moins de 3800).

## Opérations en Europe du Sud-Est en 2019

En **Albanie**, le HCR et ses partenaires ont poursuivi leurs activités de surveillance des frontières et d'assistance aux nouveaux arrivants, tout en plaidant pour le renforcement de l'identification et de l'orientation des personnes ayant des besoins spécifiques. Des progrès ont également été réalisés en matière d'intégration des réfugiés. Par exemple, la question de l'incompatibilité des numéros d'identification des réfugiés, qui empêchait auparavant leur accès aux services publics, a été résolue. Par ailleurs, en 2019,

six règlements ont été rédigés et approuvés pour la mise en œuvre des amendements à la loi de 2018 sur l'état civil, à la suite du plaidoyer effectué par le HCR. Plus de 350 personnes ont obtenu la confirmation de leur nationalité par le biais de procédures administratives et/ou judiciaires, sur les 500 personnes aidées par le HCR.

En **Bosnie-Herzégovine**, le HCR a contribué à l'amélioration de l'accès aux systèmes d'asile et aux conditions d'accueil grâce à des actions de renforcement des capacités et à des interventions d'accompagnement et de plaidoyer. Des visites de suivi ont été régulièrement effectuées dans les huit centres d'accueil dans le pays. Le HCR a également élaboré et utilisé un nouvel outil de profilage. Une aide juridique a été fournie à plus de 13 600 personnes, un soutien psychosocial à quelque 4800 personnes et des procédures de tutelle ont été engagées pour plus de 100 mineurs isolés. Trois demandeurs d'asile se sont vu accorder le statut de réfugié, environ 40 personnes ont obtenu la protection subsidiaire et quatre réfugiés ont été naturalisés. L'enregistrement des naissances des enfants étrangers sans papiers a augmenté à la suite du plaidoyer effectué par le HCR.

Au **Monténégro**, environ 1900 personnes ont demandé l'asile, soit seulement 24% des personnes ayant exprimé leur intention de le faire. Le nombre total d'arrivées au sein de mouvements migratoires mixtes a augmenté de 69% par rapport à 2018 et de 457% par rapport à 2017. L'introduction du concept de pays tiers sûr à partir de mi-2019 a conduit à ce que seules six décisions positives (0,3%) soient prises, avec des délais à tous les stades de la procédure d'asile. À la fin de 2019, 26 personnes s'étaient vu accorder la protection internationale, tandis que 20 personnes avaient quitté le pays pendant l'année. Environ 60% des réfugiés en âge de travailler avaient trouvé un emploi et tous les enfants en âge d'être scolarisés fréquentaient régulièrement l'école. Trois personnes ont été reconnues *de jure* apatrides dans le cadre de la nouvelle procédure de détermination de l'apatridie qui leur a permis de régulariser leur statut.

En **Macédoine du Nord**, les conditions d'accueil se sont beaucoup améliorées, en particulier l'accès des enfants à l'éducation formelle et la mise sous tutelle des mineurs isolés. Une aide juridique gratuite a été fournie à tous les demandeurs d'asile (près de 500 personnes). L'expulsion d'une personne en détention ayant besoin d'une protection internationale a été empêchée par la Cour européenne des droits de l'homme à la suite d'une demande d'application de mesures provisoires (article 39 du règlement de la Cour). Après des années de plaidoyer, le gouvernement a ratifié la loi lui permettant d'adhérer à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et a élaboré une loi pour enregistrer de manière temporaire près de 600 personnes non enregistrées et leur donner accès à plusieurs droits.

En **Serbie**, le HCR a continué d'aider les autorités à renforcer leur système d'asile grâce au renforcement des capacités des structures nationales et à la fourniture d'une aide juridique gratuite aux demandeurs d'asile. Près de 30 200 demandeurs d'asile et migrants ont bénéficié de conseils, y compris quelque 3800 mineurs isolés. Près de 66% des 250 personnes ayant déposé une demande d'asile en 2019 ont été représentées lors de leur procédure d'asile (y compris 20 mineurs isolés). Sur ce total, 14 se sont vu accorder le statut de réfugié (y compris un mineur isolé) et 12 ont obtenu la protection subsidiaire. Le HCR a formé les autorités chargées de l'asile à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et aux procédures d'asile à l'aéroport. Il a continué de plaider pour l'introduction de procédures de détermination de l'apatridie et d'aider les déplacés internes vulnérables à accéder aux droits sociaux et économiques.

Au **Kosovo** (S/RES/1244 (1999)), le HCR a surveillé la procédure de détermination du statut de réfugié (DSR), assuré une présence dans le centre d'asile et plaidé pour le renforcement du système d'asile. Des principes directeurs sur les procédures accélérées de DSR ont été adoptées. Quelque 30 demandeurs d'asile ont obtenu le statut de réfugié. Tous les réfugiés se sont vu délivrer des cartes d'identité de réfugié. Le HCR a organisé des formations pour les agents chargés de la DSR, les membres du pouvoir judiciaire et du centre d'aide juridique associé à la Faculté de droit. Il a aussi fourni une aide juridique, des conseils et une représentation devant les tribunaux à plus de 300 personnes non enregistrées. Le HCR a facilité l'enregistrement et la délivrance de documents d'identité aux personnes déplacées non enregistrées et sans

papiers originaires du Kosovo (S/RES/1244 (1999)) au Monténégro. Le nombre de personnes déplacées non enregistrées et sans papiers est ainsi passé de 1400 à moins de 60. Le HCR a également enregistré quelque 12 enfants rapatriés. La plupart des personnes déplacées appartenaient à la minorité rom-ashkali-égyptienne.



# Dépenses 2019 - Europe du Sud-Est - Bureau régional | USD

Le tableau suivant présente le budget final, les fonds disponibles et l'état final des dépenses par objectif, comme établis en fin d'année.

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<b>Budget final</b>	<b>26,708,186</b>	<b>4,793,174</b>	<b>0</b>	<b>31,501,360</b>
	12,575,492	2,837,377	328,609	15,741,477
<b>Total des fonds disponibles</b>	<b>12,575,492</b>	<b>2,837,377</b>	<b>328,609</b>	<b>15,741,477</b>

## Dépenses par objectif

<b>Environnement de protection favorable</b>				
Instruments internationaux et régionaux	0	115,636	0	115,636
Cadre juridique et politique	576,402	431,421	0	1,007,824
Institutions et pratiques administratives	648,030	702	0	648,733
Aide juridique et recours judiciaires	2,168,960	373,270	0	2,542,229
Accès au territoire	1,840,721	0	0	1,840,721
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	575,755	0	0	575,755
<b>Sous-total</b>	<b>5,809,869</b>	<b>921,030</b>	<b>0</b>	<b>6,730,899</b>
<b>Processus de protection et documents adéquats</b>				
Conditions d'accueil	3,918,748	0	0	3,918,748
Identification des cas d'apatridie	0	88,491	0	88,491
Enregistrement et établissements des profils	33,489	0	0	33,489
Procédures de détermination du statut de réfugié	1,259,750	0	0	1,259,750
Documents individuels	243,853	0	0	243,853
Documents d'état civil	0	458,519	0	458,519
<b>Sous-total</b>	<b>5,455,839</b>	<b>547,010</b>	<b>0</b>	<b>6,002,849</b>
<b>Sécurité face à la violence et à l'exploitation</b>				
Prévention et interventions liées aux VSS	854,996	0	0	854,996
Risques de détention arbitraires	409,083	0	0	409,083
Protection des enfants	1,236,506	0	0	1,236,506
<b>Sous-total</b>	<b>2,500,585</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2,500,585</b>
<b>Besoins de base et services essentiels</b>				
Services pour les personnes ayant des besoins spécifiques	872,442	0	0	872,442



	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<b>Sous-total</b>	<b>872,442</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>872,442</b>
<b>Autonomisation et autogestion communautaires</b>				
Mobilisation communautaire	123,484	0	0	123,484
Coexistence avec les communautés locales	384,090	0	0	384,090
<b>Sous-total</b>	<b>507,574</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>507,574</b>
<b>Solutions durables</b>				
Retour volontaire	122,753	128,181	0	250,934
Réintégration	416,336	317	0	416,653
Intégration	1,566,173	253,655	0	1,819,829
Réduction de l'apatridie	0	635,902	0	635,902
<b>Sous-total</b>	<b>2,105,262</b>	<b>1,018,056</b>	<b>0</b>	<b>3,123,317</b>
<b>Direction, coordination et partenariats</b>				
Coordination et partenariats	422,092	0	0	422,092
<b>Sous-total</b>	<b>422,092</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>422,092</b>
<b>Appui à la logistique et aux opérations</b>				
Approvisionnement et logistique	422,811	193,773	0	616,584
Gestion des opérations, coordination et appui	1,893,878	257,508	0	2,151,387
<b>Sous-total</b>	<b>2,316,689</b>	<b>451,281</b>	<b>0</b>	<b>2,767,970</b>
Direction et gestion stratégique globale	15,069	0	0	15,069
Conseil et appui de protection	64,301	0	0	64,301
Etablissement des priorités, allocation des ressources et gestion financière	15,176	0	0	15,176
Relations avec les médias et relations publiques	53,842	0	0	53,842
Gestion des performances	13,845	0	0	13,845
Contrôle et qualité de la gestion	13,845	0	0	13,845
Renforcement et développement des capacités	13,845	0	0	13,845
<b>Sous-total</b>	<b>189,921</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>189,921</b>
<b>Dépenses totales en 2019</b>	<b>20,180,273</b>	<b>2,937,377</b>	<b>0</b>	<b>23,117,650</b>